

**Axéria Vie**

Société Anonyme au capital de 40 042 327.00 Euros, régie par le Code des Assur  
Siège social : 33 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du  
Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 487 739 963.

**Le Cercle Châteaudun**

33 rue de Châteaudun  
75009 PARIS.

## BULLETIN DE VERSEMENT ET/OU D'ARBITRAGE DAILY MAX - CODE ISIN : 0010878843

Assuré\* : .....

Co- Assuré : .....

Numéro de contrat\* : .....

*\*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte.*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément aux Conditions Générales valant notice d'information de mon contrat cité en référence, je souhaite :

**Sélectionner l'instrument financier DAILY MAX dans le cadre de mon contrat. Je joins ce bulletin à mon dossier de souscription.**

*Par dérogation aux Conditions Générales valant Notice d'information, mon versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition que j'ai indiquée sur mon bulletin de souscription.*

**Attention ce bulletin doit impérativement être retourné chez April Patrimoine avant le 7 juillet 2010 à 16h00**

**Effectuer un versement complémentaire** d'un montant de ..... €

**(ATTENTION, veillez à respecter les minima prévus sur les Conditions Générales valant Notice d'Information soit 750 euros),** selon la répartition suivante :

Support(s) :	Montant en %
<b>DAILY MAX</b> (Minimum 150 €).....	.....%
.....	.....%
.....	.....%

Mode de règlement :

Par chèque bancaire, ci-joint n°..... libellé exclusivement à l'ordre de Axeria Vie et tiré sur mon compte, auprès de la Banque : .....

**Attention ce bulletin doit impérativement être retourné chez April Patrimoine avant le 7 juillet 2010 à 16h00.**

**Effectuer un arbitrage** réparti de la façon suivante :

Désinvestissement à partir de :	Au choix en % ou €	
.....	.....%	.....€
.....	.....%	.....€
 Réinvestissement sur le(s) fonds :		
<b>DAILY MAX</b> (Minimum 150 €).....	.....%	
.....	.....%	

**Attention ce bulletin doit impérativement être retourné chez April Patrimoine avant le 7 juillet 2010 à 16h00.**

**Avertissement :**

**DAILY MAX** est un instrument financier émis par la Société Générale Option Europe.

Pour investir sur **DAILY MAX**, il est recommandé que le terme du contrat soit fixé au delà du 24 juillet 2015.

**L'Assuré a bien été averti que :**

- **DAILY MAX** est d'une durée d'investissement de 5 ans,
- **DAILY MAX** est susceptible d'être remboursé par anticipation à l'issue de sa première année, le 26 juillet 2011,
- **DAILY MAX n'est pas à capital garanti.**
- **A tout moment, la valorisation effective du produit pourra présenter une décote importante,**
- Les documents présentant le fonctionnement de l'instrument financier DAILY MAX établis par Société Générale Option Europe n'ont pas été communiqués à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**L'Assuré a bien été informé que :**

- DAILY MAX n'est pas accessible aux versements libres programmés ni à l'option rachats partiels programmés, ni aux arbitrages programmés dans le cadre de son contrat,
- Les frais de gestion du contrat au titre de ce support peuvent être prélevés sur un autre support.
- Lors du remboursement de DAILY MAX les capitaux ainsi dégagés seront investis automatiquement sur le fonds en euros présent au contrat à la date du remboursement.
- Les éventuels détachements de coupons pourront être investis soit sur DAILY MAX, soit sur le fonds en euros.

L'Assuré reconnaît avoir reçu et pris connaissance des documents de présentation et/ou du prospectus simplifié de chaque support sélectionné dans le présent bulletin ainsi que des particularités de fonctionnement, des objectifs et des avertissements concernant l'instrument financier DAILY MAX.

Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur, celle-ci étant par nature sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Les informations recueillies dans le cadre de votre contrat sont destinées et transmises à Axéria Vie et/ou à ses partenaires et sont nécessaires pour le traitement et la gestion de votre dossier. La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant et qui figurerait sur tout fichier destiné à Axéria Vie et/ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés directement auprès d'Axéria Vie à l'adresse suivante: Axéria Vie - 33, rue de Châteaudun 75009 Paris.

Référence Conseiller : I 5I 9I 8I 3I 9I I I I  
Nom, prénom : ALVAREZ LAURENT - ACTIFINANCES

Fait à : ....., le : .....  
Signature(s) de (des) l'Assuré(e)(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :